

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 17 octobre à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) :
BERARD Jean, GEEL Cyrille

Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (4) : CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean Jacques, DONZE André, GIRARD Elie

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 41

Qui ont pris part à la Délibération : 8

Date de la convocation : le 17/10/2024

Date d'affichage : le 17/10/2024

Objet :

**N° 2024-22
Décision modificative
du budget 2024**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) :
ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (2) : CAMBON Alexandra,
MARQUOT Xavier

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (1) : PEYRON Roland

Communauté de Communes Vaison Ventoux (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) :
FLAGEAT Patrice

Secrétaire de séance :

M. Alexandre ROUX

Monsieur le Président expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et tenant compte du programme de travaux à mener en urgence, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des budgets de fonctionnements et d'investissement.

Ces ajustements sont nécessaires en raison de :

- Coûts liés à l'enquête publique visant l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le système d'endiguement de l'Ouvèze de Violès à Bédarrides. Ces dépenses ont été imputées au chapitre 12 (rémunération de personnel extérieur), or lors de l'élaboration du budget les provisions ont été créditées sur d'autres articles.
- Remboursement de subventions trop perçues au bénéfice de la Région PACA
- Ajustement des montants estimatifs de travaux en urgence suite aux consultations et des subventions prévisionnelles
- Ajustement du montant d'emprunt

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM2 €	Budget modifié €
Fonctionnement dépenses					
012	6218	Autre personnel extérieur	0.00	5 000.00	5 000.00
Total chapitre 12				+ 5 000.00	
023	023	Virement à la section d'investissement	297 888.82	- 5 000.00	292 888.82
BILAN			986 057.02	0	986 057.02

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM2 €	Budget modifié €
Investissement dépenses					
13	1322	Régions	0.00	22 200.00	22 200.00
23	2315	Installations, matériel	1 940 208.04	- 361 752.07	1 578 455.97
BILAN			3 563 157.49	- 339 552.07	3 223 605.42
Investissement recettes					
021	021	virement de la section de fonctionnement	297 888.82	- 5 000.00	292 888.82
13	1321	Etat	756 743.15	-307 811.07	448 932.09
13	1323	Départements	522 908.75	- 66 741.00	456 167.75
16	1641	Réception emprunt capital	260 000.00	+ 40 000.00	300 000.00
BILAN			3 563 157.49	- 339 552.07	3 223 605.42

Dans ce contexte et sur avis favorable du Bureau, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver le projet de décision modificative du budget 2024.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat,

Vu l'avis du bureau du 8 octobre 2024,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

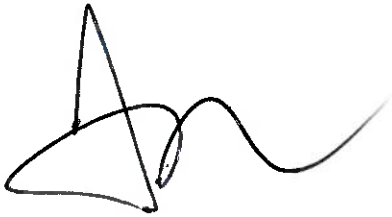
APPROUVE la modification du budget telle que :

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM2 €	Budget modifié €
Fonctionnement dépenses					
012	6218	Autre personnel extérieur	0.00	5 000.00	5 000.00
Total chapitre 12				+ 5 000.00	
023	023	Virement à la section d'investissement	297 888.82	- 5 000.00	292 888.82
BILAN			986 057.02	0	986 057.02

Chapitre	Article	Libellé	Montant budget €	Montant DM2 €	Budget modifié €
Investissement dépenses					
13	1322	Régions	0.00	22 200.00	22 200.00
23	2315	Installations, matériel	1 940 208.04	- 361 752.07	1 578 455.97
BILAN			3 563 157.49	- 339 552.07	3 223 605.42
Investissement recettes					
021	021	Virement de la section de fonctionnement	297 888.82	- 5 000.00	292 888.82
13	1321	Etat	756 743.15	-307 811.07	448 932.09
13	1323	Départements	522 908.75	- 66 741.00	456 167.75
16	1641	Réception emprunt capital	260 000.00	+ 40 000.00	300 000.00
BILAN			3 563 157.49	- 339 552.07	3 223 605.42

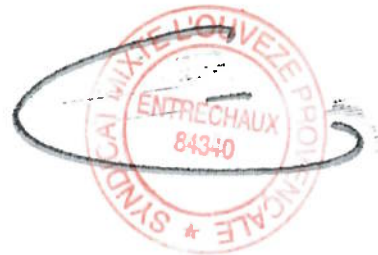
AUTORISE Monsieur le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Alexandre ROUX



Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU



Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 29/10/2024

ID : 084-200044402-20241024-2024_22-DE